

recours aujourd'hui, pour déterminer les anciennes limites de l'Acadie. C'est par eux seuls qu'il est facile de les établir, lorsqu'on voudra être de bonne foi. Champlain, l'Esкарbot & Denis en ont parlé en différens endroits de leurs relations, sans prévoir l'autorité dont ils pourroient être un jour. En rapprochant les divers passages de ces Auteurs, qui ont rapport à la question, on trouvera que l'Acadie n'occupoit que les Côtes de la Péninsule depuis Canceau jusqu'au Cap-Fourchu; & Champlain, que vous citez sur une autorité infidèle, n'a point dit, que le fleuve St. Laurent coule au long de l'Acadie & de Norimbeque; mais que ce fleuve cotoye la Côte de l'Acadie & de Norimbeque. Au reste, Champlain ne s'assujettit pas à une grande exactitude Géographique, toutes les fois qu'il en parle d'une manière générale, & il est facile de se convaincre, que c'est par erreur, qu'il dit avoir été pendant trois ans & demi à l'Acadie, tant à Sainte Croix qu'au Port-Royal, comme on peut le voir dans cet Auteur, Partie I. pages 49, 52 & 100, où, en parlant de Port-Royal, il met en note marginale, en la Nouvelle-France, & que parlant de la Norimbeque, parallèlement aux côtes de laquelle il fait couler le fleuve Saint Laurent, il ajoute l'Acadie. Ce n'est point sur un seul passage que l'on peut avoir une opinion certaine sur la véritable dénomination du Pays dont il est question; il faut les rassembler, les comparer les uns aux autres, & alors il en résultera évidemment, que le nom de l'Acadie ne convient qu'à la partie du Sud-Est de la Péninsule, & que la rive méridionale du fleuve St. Laurent n'a été dans aucun tems, ou par mégarde, ou par ignorance, appelée l'Acadie. Je ne rapporte point

toutes